

Quelques éléments du Rapport illettrisme : CNFPTLV – décembre 2013
Prévention et lutte contre l'illettrisme Rapport



Premier Ministre

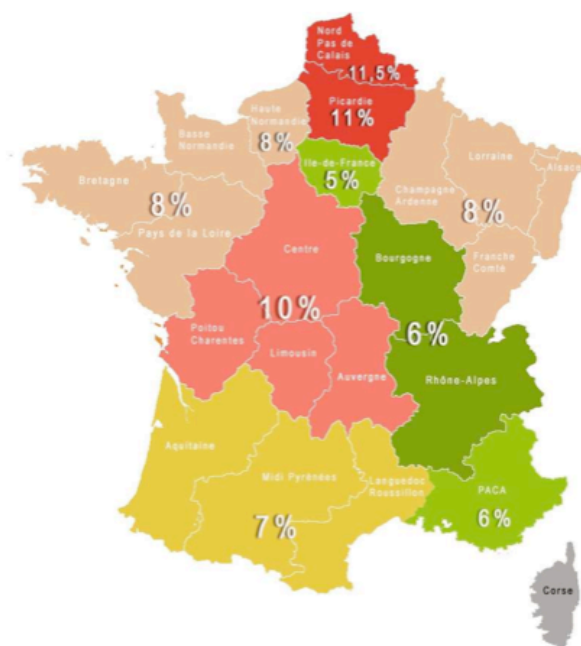


Conseil National de la
Formation Professionnelle
Tout au Long de la Vie

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000096/0000.pdf>

Caractéristiques de l'illettrisme

Les taux d'illettrisme sont élevés dans le nord ainsi que dans le Centre de la France.



Source : IVQ – traitement ANLCI

Au-delà de la situation d'illettrisme, la DARES a fourni des chiffres sur « le halo de l'illettrisme » dans lequel on peut retrouver :

- d'une part les personnes qui n'ont pas été scolarisés en France (population FLE-Français langue étrangère) et qui sont en grave difficulté en français
- d'autre part les personnes qui sont en difficulté sans être en grave difficulté.

Recommandations p 25

Les objectifs à atteindre en 2018 sont de faire baisser

:

- à 5% le taux d'illettrisme au niveau métropolitain,
- de 2 points le taux pour chacune des régions métropolitaines (pour lesquelles cet écart est mesurable),
- de 5% l'écart à la moyenne nationale pour les régions d'outre mer conformément à ce que prévoit le Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM).

Pour ce faire, il est proposé d'agir sur les deux leviers suivants :

- d'une part, l'amélioration de la prévention, de ses outils et dispositifs,
- d'autre part, l'augmentation du nombre de bénéficiaires des actions de lutte contre l'illettrisme en ciblant prioritairement les plus de 45 ans.

L'évaluation de l'atteinte de ces objectifs pourrait être confiée à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et à l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale (IGAENR)

Agir selon les différentes situations tout au long des parcours de vie

Agir sur tous les fronts :

Recommandation p 29

- Renforcer l'information auprès des élus et des acteurs nationaux et régionaux d'éducation, d'orientation et de formation, sur les données, travaux, réalisations, et partenariats existants sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Agir au moment des premiers apprentissages : la prévention dès la petite enfance

C'est donc dès la petite enfance et tout au long du parcours scolaire qu'il faut prévenir l'échec scolaire et l'illettrisme en apportant des réponses adaptées aux facteurs de vulnérabilité, afin d'assurer une forme d'irréversibilité des acquis de base. Il importe de repérer ces vulnérabilités : dyslexie, milieu familial ne maîtrisant pas la langue française...et de mettre en place des accompagnements spécifiques.

La prévention de l'illettrisme a pour but :

- de repérer les difficultés et les facteurs de risque le plus tôt possible,
- d'apporter aux enfants et à leur famille toute l'aide nécessaire pour faire face aux problèmes rencontrés,
- de construire ou de reconstruire une dynamique d'apprentissage favorable au développement du langage et à la capacité à lire et à écrire.

Agir contre l'illettrisme avec les familles : Recommandation p 31

- Soutenir les familles qui ne maîtrisent pas bien la lecture, l'écriture et le calcul, au moment de l'entrée de leurs enfants dans les premiers apprentissages (entrée en maternelle, entrée en élémentaires, entrée en sixième), en développant notamment les Actions éducatives familiales (AEF).

Un kit pédagogique a été conçu grâce au partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et l'ANLCL.

Mobiliser les ressources du système éducatif par les plans académiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Le plan de prévention de l'illettrisme, mis en place durant la période 2010-2012, prévoit notamment de mobiliser les ressources du système éducatif à la fois au plan national et en académie.

Au plan national, il a été désigné un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) « école maternelle » dans chaque département.

En académie, depuis 2010-2012, des plans académiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme ont été mis en œuvre. Dans ce cadre, il a été demandé aux recteurs :

- de désigner un correspondant académique chargé de coordonner les actions engagées en académies ;
- d'organiser, dans chaque académie, des « assises » consacrées à la prévention et la lutte contre l'illettrisme ;
- de construire des programmes d'actions, sous forme de plans académiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, prévoyant notamment la mobilisation des cadres, la formation des enseignants et le développement d'opérations partenariales.

Au plus près des réalités territoriales, ces plans académiques permettent de relayer les actions nationales, de contribuer à la mutualisation des initiatives et des ressources et de mieux coordonner les actions engagées sur les différents territoires, notamment lorsqu'ils sont étroitement articulés avec le plan régional de lutte contre l'illettrisme. Les éléments de bilan et d'évaluation sont à ce stade insuffisants pour mesurer l'efficacité de ces dispositions.

Maîtriser la langue française : un enjeu d'éducation et de formation au cœur de la refondation de l'école de la République.

Lutter le plus précocement possible contre les inégalités en matière de maîtrise de la langue, en favorisant des apprentissages durables et plus solides, et permettre ainsi à chaque enfant de s'inscrire dans un parcours de réussite, à chaque étape de sa scolarité : c'est le sens de la loi du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

> Insister sur la formation des enseignants et renforcer l'action des cadres intermédiaires.

La formation des enseignants est un facteur déterminant de la réussite éducative et scolaire.

Le référentiel de compétences des enseignants comprend la connaissance des publics scolaires et des processus d'apprentissage. Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) en tiennent compte dans les parcours de formation qu'elles proposent en matière de formation initiale, pour les nouveaux enseignants.

De la même manière, dans le cadre de la formation continue, en présence ou à distance, les enseignants du premier degré peuvent bénéficier de parcours de formation sur l'enseignement de la compréhension en lecture, afin de mieux accompagner les élèves dans leur apprentissage de celle-ci.

De plus, le pilotage national du réseau « maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme » est renforcé en favorisant, un travail en binôme de correspondants académiques constitué d'un inspecteur de l'Education nationale pour le premier degré et d'un inspecteur pour le second degré.

Au plan départemental, la même personne est désormais chargée des missions « maîtrise de la langue » et « prévention de l'illettrisme », pour garantir une meilleure synergie de l'action conduite.

La mission « Maîtrise de la langue française » de la direction générale de l'enseignement scolaire représente, pour l'ensemble du réseau ainsi constitué, un interlocuteur référent pour obtenir des informations utiles à la mise en œuvre d'actions et faciliter la mutualisation des pratiques les plus efficaces.

> Renforcer les liens entre structure d'accueil de la petite enfance, école maternelle et école élémentaire, école et collège, collège et lycée, pour favoriser la continuité des apprentissages et accompagner les transitions d'un cycle à l'autre.

Pour exemple, le conseil école-collège est une innovation prévue par la loi du 8 juillet 2013 qui vise à permettre une transition plus sereine et mieux organisée entre l'école primaire et le collège. L'arrivée au collège est en effet pour beaucoup d'élèves, et notamment pour ceux dont les acquis sont les plus fragiles, un cap difficile, synonyme de perte de repères et, parfois, de fragilisation des acquis. Le conseil école-collège aura pour mission de proposer aux équipes du collège et des écoles de son secteur des actions de coopération et d'échange, des enseignements et des projets pédagogiques communs.

> Développer l'éducation artistique et culturelle pour susciter le plaisir des livres et le goût de la lecture.

Au-delà de l'Education Nationale, il s'agit de rassembler les acteurs pour coordonner les besoins autour de l'enfant. Des listes d'ouvrages disponibles sur Eduscol permettent aux enfants et aux jeunes de cultiver leur rapport avec les livres et la langue tout au long de leur scolarité.

Le ministère de l'éducation nationale développe également des actions partenariales avec l'ensemble des acteurs, et notamment le monde associatif, à destination des enfants et des adolescents. Elles visent à favoriser l'accès aux livres et à la lecture, le goût des mots et le plaisir du texte, à travers des partenariats au long cours avec des associations de promotion de la lecture ou des actions emblématiques.

Recommandations :

- Améliorer la formation des équipes pédagogiques et éducatives :

- En renforçant leur connaissance des élèves accueillis dans les écoles et les établissements,*
- En prévoyant des modules de connaissances sociologiques (poids des contextes sociaux, données spécifiques au territoire, etc.) en formation initiale et continue,*
- En développant la formation des enseignants sur les mécanismes cognitifs d'apprentissage.*

- Repérer systématiquement les fragilités dans la maîtrise des compétences de base

lors des transitions d'un cycle à un autre, en favorisant la réflexion des équipes (enseignants et non-enseignants) sur la maîtrise de la langue française et mobiliser les dispositifs d'accompagnement existants.

- Favoriser les partenariats locaux pour mieux prévenir l'illettrisme (établissements scolaires, services de santé, médiathèques, centres de loisirs, mouvements d'éducation

populaires, secteurs culturels et sportifs,...). Le renforcement de ces partenariats (associant également les collectivités locales) sera essentiel notamment dans les zones rurales et les zones urbaines sensibles.

Quelques éléments du Rapport illettrisme : CNFPTLV – décembre 2013

Agir pendant la formation professionnelle initiale

Recommandation :

- Repérer systématiquement les situations d'illettrisme au moment de l'entrée en apprentissage.
- Diffuser plus largement et renforcer l'utilisation de la boîte à outils de remédiation de l'illettrisme à destination des CFA.

Agir auprès des jeunes décrocheurs

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale et l'équité du système éducatif.

Lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), les jeunes âgés de 17 ans et plus passent un test de compréhension de l'écrit. Ce dernier vise à repérer les jeunes en difficulté avec la maîtrise de la lecture et la compréhension de l'écrit.

A l'issue de la journée, des listes cryptées sont adressées d'une part aux missions locales pour les jeunes non scolarisés, d'autre part à l'éducation nationale pour les jeunes scolarisés.

Ces listes font parties des informations traitées par les plates-formes de décrochage où collaborent les missions locales et l'éducation nationale

Les jeunes scolarisés qui se trouvent dans cette situation bénéficient d'un accompagnement renforcé dans les établissements dont ils dépendent.

Pour ceux qui ne sont plus scolarisés et ont quitté le système éducatif initial sans qualification de référence, ou dans une situation de non-maîtrise des compétences de base, différentes solutions peuvent être envisagées pour leur offrir une « deuxième chance ».

Les missions locales peuvent repérer les situations d'illettrisme

En effet, les missions locales ont recourt au dispositif «Compétences-clés» cofinancé par l'État et l'Union européenne sur des fonds structurels européens dont les prescripteurs sont nombreux : Pôle emploi, missions locales, cap emploi, structures d'insertion par l'activité économique, plans locaux pour l'insertion et l'emploi et tous les autres acteurs potentiels (conseils généraux, prescripteurs spécifiques pour les salariés, prescripteurs en charge de publics en difficultés...).

Recommandations :

- Former les conseillers des Missions Locales au repérage des situations d'illettrisme ; leur donner les moyens d'accompagner les jeunes repérés pendant la JDC.
- Mutualiser les outils au sein du réseau des Missions Locales et favoriser la circulation des bonnes pratiques.

Recommandations :

Pour les adultes, qu'ils soient en emploi ou demandeurs d'emploi, les expériences conduites montrent qu'il s'agit de construire et financer des parcours liant systématiquement remédiation linguistique ou réapprentissage des compétences de base avec des considérations professionnelles.

- Dans une logique de sécurisation des parcours et des droits attachés à la personne,

permettre des entrées plus rapides sur les dispositifs de lutte contre l'illettrisme grâce à la prochaine mise en place du conseil en évolution professionnelle et au compte personnel de formation.

- Développer les accords sectoriels sur le sujet prévention et lutte contre l'illettrisme.

- Pour mieux répondre aux besoins des entreprises et notamment les TPE, un accompagnement spécifique pour l'appropriation du Référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP) serait nécessaire, notamment auprès des CPNE chargées de définir les compétences clés des métiers de leur secteur. Cette définition préalable des compétences des métiers est indispensable pour apporter de la visibilité aux prescripteurs et pour une meilleure adaptation des parcours de formation.

L'innovation au service de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme

> L'utilisation du numérique

Les dispositifs de recherche-action doivent être encouragés, en favorisant les collaborations entre organismes de formation et laboratoires scientifiques. Le développement actuel des sciences cognitives doit pouvoir se traduire davantage dans des innovations pédagogiques, au service de la prévention des difficultés en matière de maîtrise des compétences de base.

Il s'agit par ailleurs d'organiser la valorisation et la mutualisation des initiatives innovantes. Pour ce faire, les correspondants académiques « prévention de l'illettrisme » sont appelés à travailler en étroite articulation avec les conseillers académiques en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE). Ces derniers, grâce à leur position transversale au sein de l'académie, sont des interlocuteurs privilégiés des équipes d'école et d'établissement.

L'utilisation du numérique peut représenter un outil efficace au service de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme :

-en donnant accès à des ressources multipliées, le numérique contribue à une plus grande différenciation pédagogique et à la personnalisation des parcours.

-le numérique favorise la continuité des apprentissages

en mettant notamment à disposition les supports sur lesquels l'enfant et le jeune peuvent travailler à l'école en dehors du temps scolaire (usage d'un espace numérique de travail, mobilité, etc).

-les fonctionnalités proposées par les outils numériques peuvent permettre d'enrichir les pratiques pédagogiques d'enseignants en vue de développer l'autonomie des élèves.

-l'entrée par le numérique peut susciter une motivation renforcée chez les élèves et engager à l'interaction entre pairs, élément crucial en matière d'apprentissages. Pour autant, le numérique ne peut contribuer activement au renforcement des compétences de base que si les équipes pédagogiques bénéficient d'une véritable formation à son utilisation. Car il faut veiller à ne pas développer « l'illectronisme » et accroître ainsi une fracture entre ceux qui savent se servir de l'outil numérique et ceux qui n'y ont pas été formés.

Recommandations :

- Renforcer les actions en matière de recherche et développement sur les mécanismes d'apprentissage des adultes peu qualifiés.

- Développer des partenariats entre organismes de formation et laboratoires de recherche en sciences cognitives et en neurosciences.

- Inclure la thématique de l'illettrisme dans le programme de travail du réseau des correspondants académiques recherche-développement, innovation et

expérimentation (CARDIE).

- Favoriser l'innovation, et en particulier l'utilisation des technologies numériques, dans la lutte contre l'illettrisme.

- Ouvrir le Programme d'investissements d'avenir (PIA) dans le cadre du grand emprunt aux questions de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Laurence Tordoir
Professeur chargé de mission « Prévention de l'illettrisme »
avril 2014